



## Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

---

### PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE REGROUPÉS DE LA MRC DE MASKINONGÉ

Mardi, 4 juillet 2023

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, tenue le mardi 4 juillet 2023 à 19h, à la salle du conseil de Saint-Etienne-des-Grès situé au 1230, rue Principale.

À laquelle sont présents les membres du conseil d'administration :

M. Pierre Désaulniers, président, maire de Saint-Boniface;  
M. Claude Boulanger, vice-président, maire de Charette;  
Mme Nancy Mignault, mairesse de Saint-Etienne-des-Grès;  
M. Claude Frappier, maire de Saint-Paulin;  
M. André Bordeleau, conseiller de Saint-Mathieu-du-Parc.

Tous membres du conseil d'administration formant quorum.

Assiste également :

Mme Isabelle Plante, directrice générale et greffière-trésorière.

### **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

L'assemblée s'ouvre à 19h, sous la présidence de monsieur Pierre Désaulniers.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 91-07-23 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de l'ordre du jour;

SUR PROPOSITION DE monsieur Claude Frappier, il est résolu que l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 4 juillet 2023 soit adopté.

### **ORDRE DU JOUR 4 JUILLET 2023**

1. Ouverture de la réunion;
2. Vérification du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 juin 2023 ;
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 27 juin 2023 ;
6. Approbation des comptes du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2023 ;
7. Approbation du calendrier de conservation ;
8. Appel d'offres pour acquisition d'APRIA ;
9. Adoption de la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et violence au travail ;
10. Transfert de poste comptable;
11. Nomination de M. Francis Diamond à titre de lieutenant pour les pinces ;
12. Affaires nouvelles ;
13. Période de questions;
14. Clôture de la séance.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 92-07-23 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2023**

---



## Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

---

Tous les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie tenue le 13 juin 2023.

Monsieur Désaulniers demande si les documents sont conformes aux délibérations tenues ainsi qu'aux décisions qui ont été prises lors de cette réunion.

Tous affirment en avoir pris connaissance et le reconnaissent conforme aux délibérations tenues et aux décisions prises lors de cette réunion.

### EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 juin 2023 soit approuvé et signé par le président et madame Isabelle Plante, directrice générale et greffière-trésorière et ce, sans aucun amendement.

### RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 93-07-23**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2023**

---

Tous les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie tenue le 27 juin 2023.

Monsieur Désaulniers demande si les documents sont conformes aux délibérations tenues ainsi qu'aux décisions qui ont été prises lors de cette réunion.

Tous affirment en avoir pris connaissance et le reconnaissent conforme aux délibérations tenues et aux décisions prises lors de cette réunion.

### EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de madame Nancy Mignault, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 27 juin 2023 soit approuvé et signé par le président et madame Isabelle Plante, directrice générale et greffière-trésorière et ce, sans aucun amendement.

### RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 94-07-23**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 1<sup>er</sup> JUIN AU 30 JUIN 2023**

---

La greffière-trésorière de la Régie a fait parvenir à tous les membres du conseil d'administration la liste des comptes à payer du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2023 pour un montant de 33 339,04 \$.

Elle leur a également fait parvenir une copie de la liste prélèvements effectués entre le 1<sup>er</sup> et le 30 juin 2023, pour des déboursés totalisant la somme de 61 462,62 \$.

Le président demande aux membres du conseil d'administration s'ils ont des questions à poser à l'égard des listes présentées avant de les adopter.

### EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Claude Boulanger, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que la liste des prélèvements bancaires effectués du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2023, pour des déboursés totalisant la somme 61 462,62 \$, soit approuvée.



## Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

---

Il est également résolu que la liste des comptes à payer soit approuvée et que la greffière-trésorière soit et est autorisée à en effectuer le paiement totalisant la somme de 33 339,04\$.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 95-07-23 APPROBATION DU CALENDRIER DE CONSERVATION**

---

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'EN vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

Il est proposé par monsieur Claude Frappier,  
Appuyé par monsieur André Bordeleau :  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver le calendrier de conservation déposé par la directrice générale, conformément à l'article 7 de la Loi sur les archives;

d'autoriser la directrice générale à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification pour approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 96-07-23 APPEL D'OFFRES POUR ACQUISITION D'APRIA**

---

Il est proposé par madame Nancy Mignault et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration de la Régie d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à un appel d'offres publique pour faire l'acquisition d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA).

Et de nommer M. Dave Carrier, directeur incendie, comme responsable du dossier.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 97-07-23 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL**

---

Il est proposé par monsieur Claude Boulanger et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration de la Régie d'adopter la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Régie des services de sécurité incendie regroupés  
de la MRC de Maskinongé

---

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 98-07-23**  
**TRANSFERT DE POSTE**

---

Il est proposé par monsieur André Bordeleau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration de la Régie de faire un transfert du poste «Salaire des capitaines #5614 vers Salaires des lieutenants #5615» au montant de 31 808\$.

**RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 99-07-23**  
**NOMINATION DE M. FRANCIS DIAMOND À TITRE DE LIEUTENANT POUR PINCES**

---

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur incendie de la Régie de nommer M. Francis Diamond à titre de lieutenant pour l'équipe de désincarcération ;

Sur proposition de madame Nancy Mignault, il est résolu à l'unanimité de nommer M. Diamond à titre de lieutenant pour l'équipe de désincarcération.

**RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**PERIODE DE QUESTIONS**

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 100-07-23**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

À 19h05, sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que l'assemblée soit levée.

**RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Pierre Désaulniers**  
**Président**

---

**Isabelle Plante**  
**Directrice générale et**  
**greffière-trésorière**

JE, PIERRE DESAULNIERS, PRÉSIDENT DE LA RÉGIE, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL ÉQUIVAUT À LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RÉSOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.

---

**Pierre Désaulniers**  
**Président**

**CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES**

Je soussignée, Isabelle Plante, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 4 juillet 2023.

---

Isabelle Plante, Directrice générale et greffière-trésorière